

[Accueil](#) > [Formation, Réseaux Judiciaires Et Agences](#) > [Lithuania](#)

Contenu fourni par  
Lithuanie

# Formation initiale des juges et des procureurs dans l'Union européenne



Lithuanie

## Juges

### Description générale

La formation initiale est obligatoire pour tout juge nouvellement nommé en République de Lituanie. Ce type de formation est organisé pour l'ensemble des nouveaux juges: les juges ordinaires et les juges administratifs suivent cette formation en même temps.

Avant leur mise en œuvre, les programmes de formation sont élaborés (après évaluation des besoins de formation) par l'Administration nationale des cours et tribunaux de la République de Lituanie, en collaboration avec le Comité des relations internationales et de la formation du Conseil judiciaire, et sont soumis à l'approbation du Conseil de la magistrature. Une fois les programmes de formation approuvés, l'Administration nationale des cours et tribunaux organise la formation initiale.

Le nombre de participants à la formation dépend du nombre de nouveaux juges nommés au cours de l'année concernée. Ce nombre est généralement d'au moins 5 à 8 juges par an. Normalement, la formation initiale est organisée deux fois par an. Toutefois, si un plus grand nombre de juges est nommé au cours d'une année donnée, d'autres sessions de formation initiale peuvent être organisées pour répondre à l'augmentation de la demande.

### Accès à la formation initiale

La formation est obligatoire; par conséquent, chaque juge nouvellement nommé doit suivre la formation dans l'année qui suit sa nomination.

### Format et contenu de la formation initiale

La formation initiale consiste en une formation de 5 jours couvrant divers thèmes comme les compétences non techniques. Les formations portant sur le droit (y compris la formation relative au droit de l'UE) sont accessibles aux juges nouvellement nommés (ainsi qu'à tous les autres juges) par l'intermédiaire du programme de formation régulière, organisé conformément aux programmes approuvés par le Conseil judiciaire.

### Fin de la formation initiale et processus de qualification

Étant donné qu'en Lituanie, une personne n'est nommée juge qu'après avoir obtenu les meilleures notes aux examens passés, aucun autre examen n'est prévu après l'exécution du programme de formation initiale.

## Procureurs

Ce contenu n'a pas été fourni.

■ Dernière mise à jour: 08/06/2026

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.